



**BANNALEC**  
BANALEG

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020**

L'An deux mil vingt, le vingt novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le treize novembre deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, Mme. Annaïk MERDY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaients absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU  
M. Roger CARNOT excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF  
Mme Sabrina LOUIS excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET  
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE  
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir Mme. Annaïk MERDY

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH, Conseiller municipal, comme secrétaire.

**DEL20.11.2020-060 : Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie réseau de chaleur**

La Régie de distribution de chaleur de Bannalec est un service chargé de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial doté de la seule autonomie financière.

Sa dénomination usuelle abrégée est « régie réseau de chaleur ». La Régie est administrée, sous l'autorité du Maire, par un Conseil d'exploitation et son Président ainsi que par un Directeur.

L'article 6 des statuts de la Régie dispose que le Conseil municipal désigne sur proposition du Maire, les membres du Conseil d'exploitation de la Régie. Le Conseil, comprenant six membres est composé comme suit :

- 4 conseillers municipaux
- 2 représentants des usagers

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Nomme** membres du Conseil d'exploitation de la Régie réseau de chaleur :

- Marie-José TOULLEC, conseillère municipale
- Christelle COUTHOUIS, conseiller municipal
- Olivier LE BOUETTÉ, conseiller municipal
- Odile LE CANN, conseillère municipale
- Goulven BERTHOLOM, représentant des usagers (école Notre-Dame du Folgoët)
- Valérie PENQUERCH, représentante des usagers (collège Jean-Jaurès)

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**Le Maire,**



**Christophe LE ROUX**